



12 DEC. 2025

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025****Point n°10 : Adoption d'un avenant à la convention d'accès à Mon Compte Partenaire de la CAF**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 du mois de décembre à onze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur-Marne, légalement convoqué le 4 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présent(e)s :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS
Madame Sophie AMAR
Madame Geneviève CARPE
Madame Asma ASHRAF
Madame Mylène BENOLIEL
Madame Marie-Hélène FORHAN
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER

Représentées

Madame Josiane ALIX donne pouvoir à Madame Marie-Hélène FORHAN
Madame Nicole LEANDRI donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MEUNIER

Excusée :

Madame Sabrina ABCHICHE

Absents :

Monsieur Mamadou SY
Monsieur Gheorge NUNU

Convoqué le 4 décembre 2025

12 DEC. 2025 PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Administration générale
CA du 10/12/2025

12 DEC. 2025

Délibération N°2025-55

OBJET : Adoption d'un avenant à la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » de la Caisse des Allocations Familiales du Val-de-Marne

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que le CCAS doit disposer d'un accès aux dossiers des allocataires des Caisses d'Allocations Familiales dans le cadre de ses activités ;

Considérant la demande faite par la Caisse des Allocations Familiales du Val-de-Marne au CCAS de signer un avenant à la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » pour actualiser les modalités d'accès à ses bases ;

DELIBERE,

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant à la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » de la Caisse des Allocations Familiales du Val-de-Marne,

ARTICLE 2 : Autorise le Maire, Président du CCAS ou son représentant à signer ledit avenant et les annexes afférentes.

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE



Adopté à l'unanimité